



CENTRE HOSPITALIER
DES PYRENEES

Concours sur titres
Pour le recrutement d'un assistant socio-éducatif
(assistant du service social)

DECISION N° 86/2023 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS

La directrice par intérim du centre hospitalier des Pyrénées,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le Décret 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

DECIDE

- Article 1** Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 1 poste d'assistant socio-éducatif (assistant du service social).
- Article 2** Ce concours sur titres comporte une phase d'admission qui consiste en l'examen des dossiers de candidature par le jury.
- Article 3** Les candidats doivent être titulaires des titres et diplômes fixés par l'article 4 du Décret n° 2014-101 du 4 février 2014 portant statuts particuliers des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.
- Article 4** Pour prendre part au concours, le candidat doit constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :
- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
 - un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;
 - les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné aux articles 4 des décrets du 4 février 2014 susvisé, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
 - une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;
 - le cas échéant, un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
 - le cas échéant, un état signalétique des services militaires ;
 - un exemplaire du dossier d'inscription au concours complété par le candidat, et téléchargeable sur le site internet du centre hospitalier des Pyrénées – www.ch-pyrenees.fr

Article 5 Les candidatures doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante, avant le 25 mai 2023 :

Centre Hospitalier des Pyrénées
A l'attention de Madame la Directrice par intérim
29 avenue du Général Leclerc
64039 PAU CEDEX

A PAU, le 21 avril 2023

La directrice par intérim,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Christine ANGLADE